



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**MiLDT**

[www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr)

Mission interministérielle de lutte  
contre la drogue et la toxicomanie

Paris le 28 JUIL. 2009

## Le Président

EA/FT/LS-juillet n° 451

**Note à l'attention de  
Mesdames et Messieurs les chefs de projet régionaux  
Chargé de la lutte contre la drogue et la toxicomanie  
Sous couvert de  
Mesdames et Messieurs les Préfets de région**

**Objet** : Réforme du dispositif d'appui régional.  
**P. Jointes** : Cahier des charges, tableau des dotations.

La MILDT, a mis en place en 2005 un dispositif d'appui adossé au réseau associatif socio sanitaire : les Centres d'Information Régionaux sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD) qui devaient offrir aux chefs de projet, sur l'ensemble du champ et sur tout le territoire, un diagnostic et des observations actualisées sur l'état de l'offre et de la demande.

Ce dispositif a fait l'objet d'interrogations récurrentes de la part du Parlement, des services du ministère des Finances et de la Cour des Comptes.

Par ailleurs un audit, confié par mes soins à l'IGA sur le réseau territorial de la MILDT, a mis en évidence la difficulté pour les chefs de projet de s'appuyer seulement sur des associations du champ sanitaire qui par ailleurs n'existent que dans 10 régions.

C'est pourquoi, j'ai souhaité rénover le système actuel afin de généraliser sur l'ensemble des régions un dispositif d'appui réellement interministériel répondant à vos attentes et à celles des acteurs institutionnels locaux.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter la mise en œuvre déconcentrée d'une **politique prioritaire de prévention globale** permettant d'éviter durablement les entrées en consommation de drogues illicites et les abus d'alcool.

Un appel à projet à partir d'un cahier des charges concernant les seules fonctions conseil méthodologique et observation devra être lancé dans chaque région, auprès de l'ensemble des organismes publics et privés susceptibles d'y répondre. Il s'agit ainsi de passer d'une logique de subvention de fonctionnement au réseau associatif à une logique de financement de projets.

Je souhaite à cette occasion, sans remettre en cause le niveau départemental de proximité, confirmer le rôle de coordination que vous jouez en tant que chef de projet régional et vous confier, dans ce cadre, la mission de piloter directement ce nouveau dispositif d'appui pour l'ensemble des départements de votre région.

Il vous appartient ainsi, sur la base du document cadre ci-joint, validé en comité permanent interministériel par l'ensemble des cabinets, de lancer la consultation dans votre région dès le mois de septembre en complétant éventuellement ce cahier des charges en fonction de la situation régionale.

Vous mettrez en place le comité de sélection des projets qui devra comprendre les services déconcentrés concernés par la lutte contre la drogue.

Vous passerez ensuite avec l'organisme retenu une convention de prestation de services qui devra être effective au premier janvier 2010. Vous coordonnerez la mise en place de ce dispositif d'appui dans la région et veillerez à la qualité des services fournis.

Une dotation fléchée de la MILDT vous sera octroyée à cet effet dès réception de votre convention.

Elle a été calculée à partir du budget total consacré aux CIRDD en 2009 soit 2,8 millions pour la métropole.

Elle repose sur 4 critères objectifs : le fait régional qui donne à chaque région un niveau minimum de crédits, le nombre de départements couverts, la population jeune principalement visée par la prévention, la prévalence des consommations dans cette tranche d'âge.

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le tableau de répartition de la dotation entre les régions.

S'agissant des DOM, les critères retenus de nombre de départements et de population ne peuvent s'appliquer en l'état : la dotation de chacune des quatre régions a donc été estimée à 60 000 euros sur la base des actions en place en Martinique et en Guadeloupe.

Je m'efforcerai, dans le cadre du budget 2011, d'obtenir la revalorisation des crédits consacrés à ce nouveau dispositif régional sur la base des efforts réalisés pour clarifier et optimiser la situation actuelle.

Vous voudrez bien informer de ces dispositions le responsable du CIRDD régional dans les régions où ce dispositif existe et me tenir informé de toute difficulté rencontrée.



**Etienne APAIRE**

## Appel à Projets 2010 de la MILDT

### Contexte et objectifs de l'appel à projets

#### ➤ Contexte

La consommation de drogues illicites et l'abus d'alcool sont des phénomènes qui touchent directement ou indirectement l'ensemble de la population française. Les conséquences de ces consommations en font un problème majeur de santé et de sécurité qui constitue une priorité du Gouvernement.

Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008 2011 (en ligne sur le site : [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr) ), la MILDT ambitionne de réduire durablement la demande **par une prévention globale, structurée et multifactorielle**

En effet la prévention s'inscrit à la fois dans l'éducation à la santé en renforçant les compétences psychosociales pour favoriser le bien être physique, psychique et social des individus et des groupes et dans une éducation au respect de la loi et du vivre ensemble en réaffirmant, sur la base de connaissances fiables, l'interdit concernant les drogues illicites ainsi que le cadre légal de la distribution et de la consommation d'alcool.

Il convient, à cet effet, de développer une politique de prévention touchant tous les publics dans tous leurs lieux de vie: au sein des établissements scolaires et universitaires, dans les lieux de loisirs, dans le monde du travail, sans oublier les actions à mener en direction des publics les plus vulnérables.

La prévention des drogues et toxicomanies doit par ailleurs s'appuyer sur les adultes et notamment les parents, premiers acteurs de la prévention et renforcer, par l'action des pouvoirs publics, la légitimité de leur discours et de leur positionnement éducatif au service du respect des règles qui fondent la vie en société

Afin d'aider les chefs de projet « Drogues et Toxicomanie » nommés dans chaque préfecture à relayer sur tout le territoire cette stratégie de prévention ambitieuse, la MILDT propose de mettre en place dans chaque région, un dispositif d'appui

➤ **Enjeu : Cet appel à projets a pour finalité la sélection par le chef de projet régional « drogue et toxicomanie » des organismes susceptibles de répondre à ce projet sur l'ensemble de la région autour des objectifs ci après**

**Aide au diagnostic local** : il s'agit de réaliser des états des lieux actualisés en permanence en retraitant et en complétant les données disponibles collectées par les opérateurs nationaux, les observatoires locaux et les rapports et études existants afin de les mettre en perspective et d'éclairer les choix des chefs de projet.

L'opérateur retenu devra, dans ce cadre, analyser les données pour mettre en évidence les forces et faiblesses du territoire régional, de son dispositif de prévention et de lutte contre les drogues et permettre d'anticiper les évolutions des comportements

**Conseil méthodologique** l'organisme retenu devra aider les chefs de projet de la région à mettre en œuvre les actions de prévention auprès des jeunes et des adultes prévues dans les objectifs des plans départementaux de la région

A cet effet, il donnera un avis circonstanciés sur la faisabilité des projets, évaluera les acteurs susceptibles de les porter, recherchera des partenariats, aidera au montage concret des projets, construira les indicateurs de suivi et d'efficacité pertinents, contribuera à évaluer les actions et à en analyser les résultats..

**Relais d'information :** l'organisme retenu devra recenser, évaluer et valoriser les bons outils et les bonnes pratiques, organiser et faciliter leur diffusion en vue de la capitalisation des expériences. Il sera en capacité d'informer sur les lieux ressources auprès desquels trouver l'information ou la documentation pertinente.

## **Organisation de l'appel à projets**

### **1. Qui peut postuler ?**

tout e personne publique ou privée ( association, université, société etc.. )

### **2. Critères de recevabilité**

Pour être recevable, une candidature

- Doit s'inscrire dans les priorités définies par le plan gouvernemental
- Disposer des compétences pluridisciplinaires requises par les objectifs du Plan gouvernemental et d'une expérience dans le champ des drogues et de la toxicomanie
- Faire preuve d'une expertise en méthodologie et ingénierie de projet ( diagnostic, conduite de projet, tableaux de bord, indicateurs, évaluation)
- Connaître les dispositifs de prévention, les programmes concernés, les acteurs et partenaires régionaux

### **3 Calendrier :**

les réponses à l'appel à projet doivent être adressées au chef de projet régional drogue et toxicomanie avant le 30 septembre 2009

### **4 Modalités de réponse**

La réponse doit comprendre :

- Un courrier de motivation

- Une description complète de la proposition de candidature , comprenant au moins les éléments suivants :
  - Présentation de l'organisme candidat : son expérience, son organisation, son équipe
  - Prestations et ingénierie proposées en termes de diagnostic, conseil méthodologique, relais d'information
  - budget prévisionnel annuel demandé

## **5 Modalités de sélection**

Un comité de pilotage est constitué avec pour mission d'examiner les dossiers recevables, de juger de la qualité des propositions et de les sélectionner.

Le comité de pilotage sera présidé par le chef de projet régional. Il sera composé des responsables de services déconcentrés concernés par la politique de prévention et d'un représentant de la MILDT.

Le comité de pilotage se fondera sur les critères énoncés dans le présent appel à projets. Il pourra procéder à l'audition des représentants des projets.

Les dossiers seront sélectionnés par le comité de pilotage.

Une fois sélectionné, le dossier fera l'objet d'une convention 2010/2011 signée par le préfet de région